

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°1007-02-26

OBJET : Reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif 2026

MEMBRES

- EN EXERCICE : 13
PRESENTS : 10
POUVOIRS : 1

VOTES

- VOIX : 11
POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix février à dix heures, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Pontivy dans les locaux de Pontivy Communauté sur convocation de son Président, Claude VIET.

Etaient présents : Benoît ROLLAND, Stéphane HAMON, Henri LE CORF, Guénaël ROBIN, Claude VIET, Joseph LE BOUEDEC, Michel POURCHASSE, Pascal ROSELIER, Daniel AUDO, Laurent GANIVET.

Etaient excusés : Michel JARNIGON

Autres personnes : Romain LEURETTE, Gildas RICHARD, Francis MORIN, Samuel SERVAL.

Secrétaire de séance : Stéphane HAMON.

Date des convocations : 4 février 2026

Exposé des motifs :

Le Compte Financier Unique 2025 n'ayant pu être adopté à ce jour en raison de difficultés techniques liées à l'application Hélios, il est proposé au Comité syndical de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 dans le cadre du vote du budget primitif 2026.

Les résultats provisoires de l'exercice 2025, tels qu'ils ressortent des écritures comptables, font apparaître :

- Un excédent de fonctionnement estimé à 24 129,70 €
- Un excédent d'investissement estimé à 33 376,16 €

Il est proposé de reprendre ces montants au budget primitif 2026 comme suit :

- Chapitre R001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 33 376,16
- Chapitre R002 – Résultat de fonctionnement reporté : 24 129,70 €

Il est précisé que ces montants présentent un caractère provisoire et feront l'objet, le cas échéant, d'une régularisation lors de l'adoption du Compte Financier Unique 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Claude VIET, Président du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy ;

Après en avoir débattu, le Comité syndical décide :

- **D'approuver la reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif 2026 telle que présentée ci-dessus**
- **De procéder, après adoption du Compte Financier Unique 2025, aux ajustements nécessaires ;**

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 056-255613416-20260210-1007_02_26-DE

- **D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait à Pontivy,
Le 10 février 2026
Le Président,
Claude VIET



**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE PONTIVY**